

Référence : ASMDL/MLM/EW/DB/25/C-017

Tours, le 29 avril 2026

DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2026 – 019

OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES COMPLETE D'EPREUVES D'OUVRIER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Un **concours interne sur titres complété d'épreuves** pour le recrutement **d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS :

Maintenance Générale Réalisation Travaux Tous Corps d'Etat : 01 poste - Maintenance Générale Signalétique : 01 poste
Maintenance Matériels Equipements Mécaniques – Mécanique Automobile : 01 poste
Exploitation Installation/Maintenance Matériels et Equipements Thermiques et Sanitaires – Fluides Médicaux : 01 poste
Installation Maintenance Matériels et Systèmes Electriques, Electroniques et Automatismes – Téléphonie Données Réseaux : 01 poste
Qualité Hygiène Sécurité et Environnement – Sécurité des Biens et des Personnes : 02 postes
Qualité Hygiène Sécurité et Environnement – Sécurité Incendie : 02 postes

Qui est concerné ?

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'État et aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale **comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ces concours sont organisés**, sans condition de diplômes ou de titres, sauf lorsque ces diplômes ou titres sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige. Ils sont également ouverts, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, [article L. 325-5 du code général de la fonction publique](#), dans les conditions fixées par cet article.

Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet [Vie professionnelle < Carrière < Nos concours](#) et sur le site internet du [CHRU – Nous rejoindre](#). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, précisant la spécialité souhaitée ;
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;
- 3° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité ;
- 5° Un état signalétique des services publics accomplis accompagné de la fiche du poste occupé.

Le concours interne sur titres complété d'épreuves est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une phase d'admission.

La phase d'admissibilité : La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection.

La phase d'admission : consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

La durée de l'entretien est de vingt minutes.

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le VENDREDI 03 juillet 2026 à 12h00, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 29 avril 2026

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Marie LE MEE